



CODE DE CONDUITE ET DISCIPLINE PROGRESSIVE

CSC MonAvenir - École du Sacré-Coeur de Toronto

Mission

Le personnel de l'école élémentaire catholique du Sacré-Coeur a à cœur le bien-être et l'apprentissage de tous les élèves. À l'école, on y célèbre la francophonie, l'esprit chrétien, le respect, l'empathie, la diversité, le sens des responsabilités et les compétences globales. On y développe la pensée critique et la capacité de résolution de problèmes pour permettre à l'élève d'atteindre son plein potentiel.

Vision

Le personnel de l'école élémentaire catholique du Sacré-Coeur a à cœur le bien-être et l'apprentissage de tous les élèves. En plus, d'atteindre des succès scolaires, les élèves s'épanouissent dans un climat positif et inclusif.

CODE DE CONDUITE PROVINCIAL

Le code de conduite provincial découle de la Loi sur l'éducation (article 301 (1) (2)) et précise les normes de comportement. Le code de conduite s'applique à tous les membres de la communauté scolaire qui se retrouvent sur les lieux de l'école lors des activités sportives de l'école, dans l'autobus scolaire, au cours des activités périscolaires/parascolaires extérieures parrainées par l'école ou le Conseil ou tout autre contexte où un acte posé a des répercussions sur le climat scolaire.

Le code de conduite provincial donne également des précisions quant aux activités qui sont interdites pour assurer la sécurité de l'élève et des personnes du milieu scolaire. Ces activités figurent dans la Loi sur l'Éducation aux articles 306 et 310. Pour de plus amples renseignements, visitez le lien suivant :

Directive administrative du Csc MonAvenir sur le code de conduite :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.1.pdf>

DISCIPLINE PROGRESSIVE

L'intervention faite dans le cadre de la discipline progressive est basée sur une approche éducative qui favorise l'apprentissage et la responsabilisation de l'élève et de son comportement en lui offrant un encadrement et un soutien. Le comportement inapproprié de l'élève devient une occasion de comprendre le lien entre ses actions et la conséquence naturelle. Cette démarche guide l'élève afin qu'il puisse tirer des leçons des choix qu'il fait et permet de l'orienter vers les bons choix. La discipline progressive s'insère dans un continuum d'interventions pouvant débiter par un rappel du code de vie, un avertissement, une communication avec le parent/tutrice/tuteur et/ou un geste réparateur. Il faut cependant noter que la discipline progressive tient compte de la nature et de la gravité du comportement et les conséquences de ces derniers sur le climat scolaire.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur la discipline progressive :

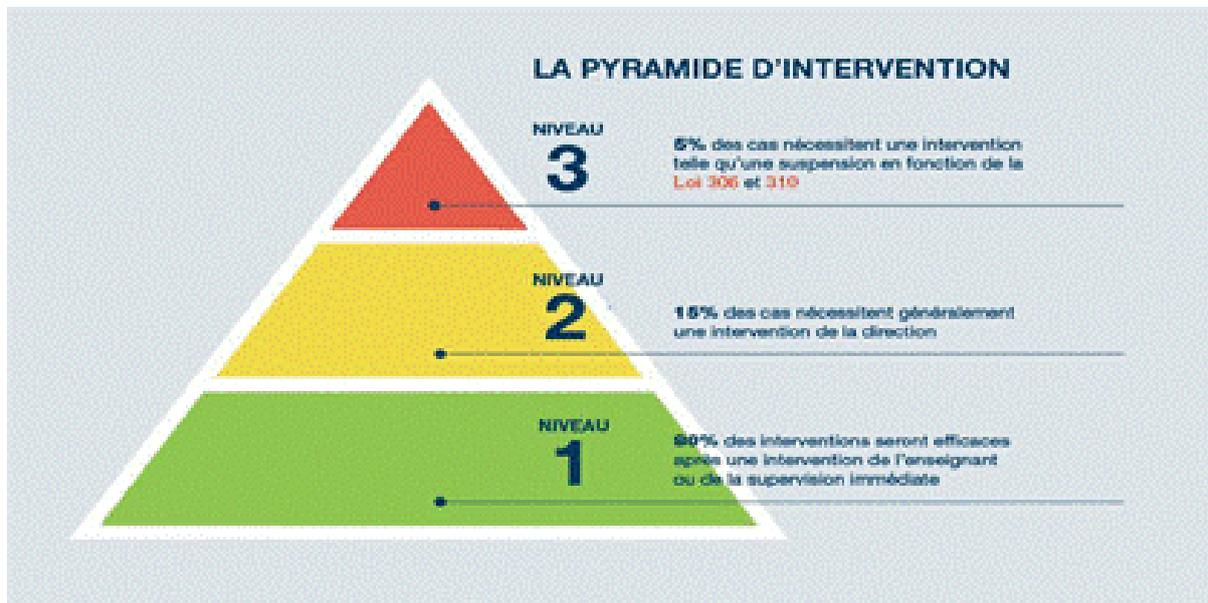
<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.4.pdf>

Directives administratives du Csc MonAvenir sur la suspension :



<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.2.pdf>



Il est parfois nécessaire de faire une intervention plus ciblée en appliquant une mesure disciplinaire imposée par la Loi sur l'éducation en Ontario et le Code de conduite provincial. La direction d'école a donc l'autorité et/ou l'obligation de suspendre un élève pour toute activité dangereuse ou qui nuit au climat scolaire.

Suspension

Une suspension est le retrait de l'école pour une durée de jours fixée par la direction variant de 1 à 20 jours consécutifs.

- Durant cette période, l'élève n'a pas le droit d'être sur le terrain de l'école, ni le droit de participer aux activités de l'école ou parascolaires telles que danses, sports, sorties ou autres, prévues pendant le temps de suspension.
- Si la suspension est d'une durée de six jours ou plus, un programme académique sera fourni à l'élève.
- Si la suspension est d'une durée de moins de six jours, l'élève aura accès aux apprentissages durant son absence.
- Pour toute suspension de plus de 10 jours, l'élève suspendu peut participer au programme alternatif offert par le Conseil afin de satisfaire les conditions de réadmission.

L'INTIMIDATION

Selon la loi de l'Éducation, l'intimidation se définit comme un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi, à la réputation ou au climat scolaire par des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits



ou autres. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

À l'école, une situation d'intimidation est susceptible de naître lorsqu'une personne se distingue d'une autre en raison d'une ou plusieurs caractéristiques qui lui sont propres (qu'elles soient réelles ou non). Ces différences sont reliées à la taille, la force, l'âge, l'intelligence, la situation économique, le statut social, la solidarité des pairs, l'apparence, la religion, l'origine ethnique, un handicap, des besoins particuliers, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe et la race. **Il est important de ne pas confondre l'intimidation avec un conflit.**

Il est de la responsabilité de tous les intervenants (adultes et élèves) d'arrêter l'intimidation. L'École du Sacré-Coeur de Toronto, en partenariat avec les parents, doit offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire afin que chaque élève puisse cheminer vers l'actualisation de son plein potentiel tant sur le plan personnel, social que scolaire.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur l'intimidation :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.3.pdf>

Différences entre un conflit et l'intimidation

| Conflit | Intimidation |
|---|--|
| <p>Les conflits sont normaux.</p> <p>Un conflit est un désaccord entre élèves.</p> <p>Le conflit peut être un incident isolé ou répété.</p> <p>Le conflit peut mener à une perte de contrôle due à la colère.</p> <p>L'élève tente parfois de résoudre son conflit par des moyens qu'il connaît, souvent par une forme d'agression physique ou verbale sans avoir l'intention de blesser.</p> <p>Le conflit résolu</p> <p>Les élèves ont entamé le processus de résolution de conflit.</p> <p>Le conflit se termine de façon pacifique.</p> <p>Un conflit est considéré bien résolu lorsque le résultat est gagnant-gagnant.</p> | <p>L'intimidation est une répétition d'attitudes et de propos méprisants et humiliants.</p> <p>Il s'agit d'un abus de contrôle et de pouvoir avec l'intention de faire peur ; il y a un déséquilibre au niveau du pouvoir.</p> <p>À force de répéter le comportement intimidant, la personne qui intimide établit son pouvoir sur la personne ciblée, qui devient de plus en plus bouleversée et craintive.</p> <p>La personne intimidée est généralement ciblée.</p> <p>Une personne qui utilise de l'agressivité physique ou même verbale n'est pas nécessairement une personne qui intimide.</p> <p>Une personne qui intimide est généralement une personne qui incite les autres à intimider la personne ciblée.</p> |



Comment réagir en situation de conflit

| En cas de conflit | Gestes réparateurs |
|---|---|
| <p>S = Stop N = N'agis pas A = Analyse P = Planifie</p>  | <p>En cas de conflit, voici les conséquences et suivis :</p> <ul style="list-style-type: none">● rapport d'incident,● intervention selon le type de conflit,● rencontre avec le ou les intervenants.● rencontre avec la direction <p>Suivis avec :</p> <ul style="list-style-type: none">● les personnes impliquées dans le conflit,● les témoins,● contact avec les parents,● réparation (déterminée en collaboration avec les parties concernées). <p>Suspensions conformément à la Loi sur l'éducation et au code de conduite du Csc MonAvenir :</p> <ul style="list-style-type: none">● suspension à la discrétion de la direction,● suspension obligatoire,● contact possible avec la police. |

Comment réagir en situation d'intimidation

| En cas d'intimidation | Gestes réparateurs |
|-----------------------|--------------------|
|-----------------------|--------------------|



| | |
|---|--|
| <p>ARRÊTER ! Trouver une façon de mettre fin immédiatement au comportement.</p> <p><i>Comment ?</i> Je dis que le comportement est inacceptable. Je trouve une façon d'aider la victime. P. ex., parler à un autre ami ou prendre le parti de la victime.</p> <p>NOMMER ! Expliquer la situation avec des mots précis.</p> <p><i>Comment ?</i> J'explique mes sentiments si je suis la victime. J'explique les sentiments ressentis par les autres si je suis un témoin. Je rappelle les règles de vie de l'école. Je parle de notre engagement face au respect des autres.</p> <p>SIGNALER ! Pour vraiment aider la personne victime d'intimidation, il faut prévenir un adulte.</p> <p><i>Comment ?</i> Je décris la situation. Je nomme les personnes impliquées.</p> | <p>En cas d'intimidation, voici les conséquences et suivis :</p> <ul style="list-style-type: none">● rapport d'incident,● intervention selon le type d'intimidation,● rencontre avec la direction et le ou les intervenants. <p>Suivis avec :</p> <ul style="list-style-type: none">● la personne intimidée,● la personne qui intimide,● le ou les témoin(s),● contact avec les parents,● réparation (déterminée en collaboration avec les parties concernées). <p>Suspensions conformément à la Loi sur l'éducation et au code de conduite du Csc MonAvenir :</p> <ul style="list-style-type: none">● Suspension à la discrétion de la direction,● Suspension obligatoire,● Contact possible avec la police. |
|---|--|

Respect des lieux

| Respect des lieux | Gestes réparateurs |
|---|---|
| <p>Service de transport - Francobus 1 800 749-0002 www.francobus.ca</p> <p>À bord de l'autobus</p> <ul style="list-style-type: none">● L'autobus est un privilège.● L'autobus est une extension de l'école donc je dois respecter les mêmes règlements qu'à l'école.● Je communique en français avec les élèves.● Je dois me conformer aux directives du conducteur.● Je dois rester assis <u>en tout temps</u> quand l'autobus est en marche.● Je ne lance pas d'objets à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule.● Je ne mange pas et ne bois pas dans l'autobus.● Je garde mes mains, ma tête ou mes pieds à l'intérieur du véhicule. | <p>En cas de problème ou de comportement inacceptable qui se répète à bord d'un autobus scolaire, le chauffeur d'autobus avise un membre du personnel en lui remettant un rapport d'incident en autobus. rencontre l'élève afin de corriger la situation. Une lettre est envoyée aux parents ou tuteurs pour les mettre au courant et faire appel à leur collaboration. Chaque rapport reçu est envoyé aux parents ou tuteurs.</p> <p>1^{re} fois :</p> <ul style="list-style-type: none">● Le conducteur partage son inquiétude concernant le comportement d'un élève. Par la suite, la direction discutera de la situation avec l'élève concerné et conserve un dossier de l'incident. <p>2^e fois :</p> <ul style="list-style-type: none">● La direction communique avec les parents ou tuteurs de l'élève afin de |



- Je dois me diriger directement à ma place et y demeurer assis jusqu'à destination en regardant vers l'avant et en ne bloquant pas l'allée.
- Je ne touche ni aux portes, ni aux sorties de secours.
- Je demande au conducteur la permission d'ouvrir les fenêtres.
- Je contribue au maintien de la propreté de l'autobus.
- Durant le trajet, je ne dois pas crier, siffler ou faire de bruit.
- Je dois m'éloigner du véhicule (trois mètres) immédiatement lors de la descente et suivre les directives du conducteur avant de traverser.



Dans les corridors

- Je communique en français en tout temps.
- Je me déplace en chuchotant.
- Je circule en respectant le rang et l'espace de l'autre.

Au gymnase

- Je communique en français en tout temps.
- Je respecte les règles du jeu.
- Je respecte les règles de sécurité.
- Je respecte les autres en démontrant un esprit d'équipe.
- Je suis attentif durant les explications.
- Je participe activement au cours.
- Je respecte les membres du personnel enseignant et leurs décisions.
- Je prends soin de l'équipement sportif.
- Je comprends que je ne peux pas toujours gagner.

les sensibiliser à la situation et au manque de coopération de l'élève.

3^e fois :

- Pour des raisons de sécurité, la direction de l'école pourrait suspendre, pour un certain nombre de jours ou indéfiniment, le privilège d'utiliser le transport scolaire.

Selon la gravité de l'infraction, l'élève fera un geste de réparation et pourra recevoir une conséquence.

Un geste de réparation efficace doit être en rapport avec l'erreur et représenter une compensation réelle ou symbolique suffisante pour le manque. Il doit en outre être décidé et fait par l'élève en consultation avec les intervenants de l'école.

Quelques formes de gestes de réparation possibles :

- Remettre en état
- Rembourser
- Dire deux choses positives à propos de la personne
- Donner de son temps
- Écrire une lettre d'excuse

Conséquences possibles :

- Manque d'une ou de plusieurs récréations
- Réflexion
- Perte d'un privilège
- Communication avec les parents
- Retrait interne au bureau
- Suspension



- Je dois aussi apprendre comment perdre.
- Je prends du plaisir dans l'effort.
- J'apporte un certificat médical ou une note de mes parents si je suis malade ou blessé.



Lors d'activités parascolaires

- Je communique en français en tout temps.
- Je respecte les lieux ainsi que les gens qui m'accueillent.
- Je représente mon école avec fierté.
- Je respecte les règles des lieux et de mon école.

Dans la cour de récréation

- Je communique en français en tout temps.
- Je respecte les espaces de jeu.
- Je rapporte les situations dangereuses aux surveillants ou aux enseignants.
- Je profite de la récréation pour me détendre et m'amuser.
- Je signale les conflits ou les cas d'intimidation aux surveillants ou aux enseignants.
- Je préserve la pelouse et ne déplace pas la neige, les roches ou les pavés.
- Je respecte l'environnement naturel (la nature) dans la cour d'école et je ne brise pas les branches des arbres.
- Je m'habille en fonction de la météo.
- Je fais l'effort d'inclure tous les élèves qui désirent jouer avec moi.
- Je respecte le matériel disponible et la structure de jeu.
- Je respecte les consignes de tous les adultes comme je respecte les membres du personnel (p. ex., les surveillants du midi, les bénévoles, les parents et autres).
- Je dois sortir chaque jour durant la récréation sauf en cas de note médicale expliquant pourquoi je dois rester à l'intérieur.



Aux toilettes



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CATHOLIQUE DU SACRÉ-CŒUR

98, rue Essex, Toronto (Ontario) M6G 1T3

Téléphone : 416-393-5219

Télécopieur : 416-393-5107

- Je communique en français en tout temps.
- Je respecte l'espace personnel des autres.
- Je me lave les mains avant de sortir.
- Je m'assure que l'endroit est propre avant de partir.
- Je rapporte tout danger et bris au secrétariat.

Internet

| Comportements attendus | Gestes réparateurs |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">● J'utilise l'Internet pour :<ul style="list-style-type: none">○ effectuer mes activités scolaires.○ m'exprimer respectueusement en français.● Je protège :<ul style="list-style-type: none">○ Mes renseignements personnels (infos, photos, vidéos).○ Les renseignements personnels des autres (infos, photos, vidéos).● Je respecte les droits d'auteur.<ul style="list-style-type: none">○ J'indique dans mes projets les adresses des pages d'où j'ai pris des images et des renseignements.● Je consulte seulement les sites appropriés.● Je dénonce et je rapporte aux adultes toute situation de cyberintimidation.● J'utilise l'équipement (ordinateurs, tablettes) avec respect. | <ul style="list-style-type: none">● Je me rattrape pour terminer mes apprentissages.● J'encourage les autres à s'exprimer en français en suggérant le mot juste.● J'avise tous ceux et celles pour qui les renseignements, images ou vidéos n'ont pas été respectés en faisant des excuses explicites.● Je corrige ou refais mon travail en incluant les adresses des pages.● Je me renseigne sur les comportements attendus (respect, bonne communication) et je fais un geste réparateur.● Si nécessaire, mes parents payent pour les réparations ou le remplacement de l'équipement. |



Objets interdits

Pour prévenir les blessures, les accidents, le vol et les conflits entre élèves, les objets suivants sont interdits à l'école et dans l'autobus :

- les planches à roulettes ou trottinettes
- les ballons provenant de la maison
- les patins à roulettes ou à roues alignées
- les parapluies aux récréations
- les petits objets (jouet pointus ou tranchants, cartes Pokémon et autres)
- tout objet dangereux ou susceptible d'engendrer de la violence
- tabac, alcool, matériel inapproprié, drogue



Afin de prévenir les blessures et le vol, à moins d'une activité spéciale de classe ou d'école, les élèves n'ont pas le droit d'avoir de lecteur MP3, de jeu électronique ou vidéo, de pointeur au laser, de batte de baseball ou de bâton de hockey à l'école. Les téléphones cellulaires doivent être remis aux enseignants titulaires ou gardés dans les sacs d'école pendant la journée. La direction se donne le droit de confisquer l'objet afin de le remettre aux parents.

Politique : les téléphones portables et les écouteurs

1. Les téléphones portables et les écouteurs ne sont pas autorisés en salle de classe ni à la récréation (dans la cour d'école). L'enseignant se réserve le droit de confisquer tout appareil électronique et de le remettre à la direction.
2. L'élève pourra venir récupérer son appareil au bureau de la direction à la fin de la journée scolaire.
3. En cas de récidive, le téléphone et les écouteurs seront confisqués pendant deux journées scolaires consécutives et les parents en seront informés.
4. En cas de troisième confiscation, la direction conservera l'objet durant trois journées scolaires consécutives et les parents seront invités à une rencontre virtuelle pour discuter des stratégies de gestion des effets personnels.
5. Il est recommandé aux parents d'éviter d'envoyer des messages à leur enfant durant les heures de cours.
6. Les enseignants se réservent, en outre, le droit de confisquer les appareils électroniques dans les corridors pendant les heures de cours.

CODE VESTIMENTAIRE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Le Csc MonAvenir et l'École du Sacré-Coeur de Toronto croient qu'une tenue vestimentaire appropriée et acceptable reflète ses attitudes et ses valeurs chrétiennes ainsi que celles du système scolaire catholique. Le code vestimentaire vise à créer un milieu d'apprentissage et de travail favorisant le respect.

Le Conseil et l'école exigent la mise en vigueur d'un code vestimentaire visant une tenue vestimentaire et une apparence soignée et modeste dans chacune de ses écoles. Ledit code s'adresse à tous les élèves se trouvant sur le terrain ou dans les écoles du Conseil, à bord des autobus scolaires ou participant à une activité autorisée.



Dans une école élémentaire où le port de l'uniforme est obligatoire, ce dernier doit être en bon état et sans aucune altération. Chaque école doit établir un code vestimentaire qui doit être respecté par tous les élèves.

Éléments du code vestimentaire exigés :

1. Le port de vêtements ou accessoires suggérant des messages incitant à la consommation du tabac, de l'alcool, ou de la drogue ou suggérant la violence, l'intolérance et la marginalisation est interdit.
2. Les accessoires jugés potentiellement dangereux sont interdits.
3. Les tenues décentes, propres et soignées sont obligatoires.
4. Le chandail ou la blouse/chemise doit recouvrir les épaules, la poitrine, le dos et le ventre.
5. La jupe, la robe et les pantalons courts doivent être d'une longueur décente.
6. Le port de vêtements troués, déchirés ou transparents est interdit.
7. Le port de souliers à roulette ou des sandales de plage n'est pas permis.
8. Pour des raisons d'hygiène et de propreté, nous demandons que les élèves aient une paire de souliers pour l'intérieur seulement. Ces souliers peuvent être des chaussures de sport que l'élève portera pour l'éducation physique.

CODE VESTIMENTAIRE EN ÉDUCATION PHYSIQUE :

1. Chaussures de sport à semelles non marquantes
2. Une paire de chaussettes
3. Un short sportif ou un pantalon de sport - facultatif
4. Un chandail à manches courtes – facultatif
5. Le port de bijoux est interdit

Directive administrative du Csc MonAvenir sur le code vestimentaire :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.8.1.pdf>

UTILISATION RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Au Csc MonAvenir et à l'École du Sacré-Coeur de Toronto, nous croyons que la technologie est un outil important pour favoriser l'apprentissage des élèves et permettre à ceux-ci d'avoir accès à l'information. Pour ce faire, il est primordial que tous les élèves soient de bons citoyens numériques en suivant les règles d'usage acceptables en utilisant la technologie appartenant à l'école (logiciels, matériel, réseau). L'utilisation de matériel électronique personnel (téléphone cellulaire, tablette, ordinateur portable, etc.) à des fins scolaires doit suivre ces mêmes règles en tout temps.

Éléments exigés pour l'utilisation des technologies numériques pour les élèves du CSC MonAvenir :

L'utilisation de la technologie sur les lieux scolaires est un privilège. Pour cette raison l'élève doit :



- Utiliser les outils informatiques mis à sa disposition à des fins scolaires exclusivement. Ainsi, aucun document électronique nuisant à la sécurité du réseau informatique ne peut être téléchargé.
- Utiliser l'adresse courriel du conseil ainsi que le réseau internet du conseil pour des tâches scolaires seulement.
- Conserver personnellement son code d'utilisateur et son mot de passe en tout temps.
- Demander la permission à un membre du personnel avant d'utiliser tout appareil électronique appartenant à l'école ainsi que le réseau internet scolaire.
- Demander en tout temps à un membre du personnel avant d'imprimer un document.
- Dénoncer tout acte de vandalisme ou d'infraction ayant trait à la sécurité ou à une problématique éthique ou technique, à un adulte.
- Respecter la vie privée des autres membres de la communauté scolaire donc l'élève ne peut à aucun moment photographier ou filmer une personne ou un groupe de personnes sans leur consentement. Cela s'applique à l'école, à bord de l'autobus scolaire ou lors de toutes autres activités reliées à l'école.
- Respecter les directives administratives du conseil. Ainsi, un élève ne peut en aucun temps transmettre du matériel ou de l'information obscène, raciste, sexiste ou haineuse pouvant nuire au climat scolaire ou portant atteinte à autrui sur les médias sociaux.

Tout usage d'un appareil électronique personnel sur les lieux scolaires portant atteinte au climat scolaire pourrait être sujet à vérification. L'école n'est pas responsable des bris ou vols d'objets personnels de valeur et n'en assume pas la responsabilité.

Les attentes en lien avec l'utilisation des technologies numériques découlent des directives administratives du Conseil scolaire :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.3.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.2.pdf>

Autres renseignements

Routine du dîner

- Je respecte le personnel de surveillance du dîner.
- Je respecte une période de dix minutes de calme pour manger.
- Je mange à la place qui m'a été assignée et demande la permission pour me lever.
- Après les dix minutes de calme, je reste calme et je parle à voix basse.
- Je ne lance pas de nourriture et je ne fais pas d'échange de nourriture avec mes amis.



Retards, absences, voyages de longue durée

Pour la sécurité de votre enfant, veuillez l'accompagner au secrétariat s'il se présente en retard (arrivée après 9 h 15). Si votre enfant s'absente ou est en retard pour cause de maladie ou toute autre raison,



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CATHOLIQUE DU SACRÉ-CŒUR
98, rue Essex, Toronto (Ontario) M6G 1T3
Téléphone : 416-393-5219
Télécopieur : 416-393-5107

veuillez nous en avertir en téléphonant à l'école au 416-393-5219 avant le début des cours. Prière de noter que nous disposons d'un répondeur pour prendre les messages 24 heures sur 24.

Lorsque vous venez chercher votre enfant au cours de la journée, veuillez vous rendre au secrétariat pour signer le registre. Au retour, vous et votre enfant devrez le signer à nouveau pour la sécurité générale des élèves.



Allergies alimentaires et dîner/collations saines

Certains de nos élèves souffrent d'allergies très graves. Puisque la contamination pourrait avoir des conséquences très sérieuses, veuillez vous assurer que le dîner et les collations de votre enfant ne contiennent pas d'aliments ou de préparations contenant des fruits à coques (p. ex., noix ou beurre d'arachide), et qu'ils n'aient pu être en contact avec ces substances. Cette mesure est en lien avec la loi Sabrina.



Nous encourageons les élèves à manger des collations nutritives et des dîners santé (p. ex., fruits, légumes, yaourts, fromage et autres) tout en protégeant l'environnement, notamment en utilisant des récipients réutilisables. De plus, nous demandons aux enfants d'utiliser uniquement un récipient incassable pour l'eau bue en salle de classe. Le bien-être et la sécurité des enfants demeurent notre priorité. Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Engagement des parents, tuteurs et enfants :

Nous, _____, avons pris connaissance du **Code de conduite** de l'école et du **Code de conduite** du Csc MonAvenir. Nous en avons discuté avec notre (nos) enfant(s) _____ et nous nous engageons à les faire respecter.

Nous nous engageons à soutenir l'école quant à la promotion de la langue et de la culture françaises ainsi que des valeurs chrétiennes, du code d'éthique et du code d'utilisation d'Internet et de la technologie.

Nous collaborerons avec les intervenants de l'école si notre enfant est impliqué dans des situations qui ne respectent pas les règles du code de vie en vue d'aider notre enfant à résoudre ses conflits de manière pacifique.

Signature d'un parent ou tuteur : _____

Date : _____